|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3** | **Document C23/2-F** |
| **12 juin 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| DATES ET DURÉE PROPOSÉES POUR LES SESSIONS DE 2024, 2025 ET 2026 DU CONSEIL ET DATES PROPOSÉES POUR LES SÉRIES DE RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL ET DES GROUPES D'EXPERTS POUR LA MÊME PÉRIODE |
| **Objet**Conformément à la Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle le Conseil de l'UIT, à chacune de ses sessions ordinaires, est chargé de planifier ses trois prochaines sessions ordinaires en juin-juillet et de revoir son calendrier glissant, et compte tenu de l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative aux possibilités de réduction des charges, il est proposé de réduire progressivement la durée des prochaines sessions ordinaires du Conseil et d'organiser l'une des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts (GTC et EG) tenues chaque année de manière virtuelle.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **confirmer** les dates de ses sessions de 2024, 2025 et 2026 ainsi que celles des séries de réunions des GTC et des EG pour la même période, et à **adopter** le projet de Décision reproduit dans l'Annexe du présent document.**Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**Plate-forme fédératrice**Incidences financières**– Les coûts afférents à la tenue des sessions de 2024 et de 2025 du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts à l'UIT sont couverts par le budget biennal 2024-2025.– La tenue d'une session du Conseil au Centre international de conférences de Genève (CICG) entraînerait des coûts supplémentaires, estimés à 34 163 CHF pour une session du Conseil de six jours, 39 496 CHF pour une session du Conseil de sept jours, 43 998 CHF pour une session du Conseil de huit jours ou 51 250 CHF pour une session de neuf jours.– La tenue des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts au CICG entraînerait des coûts supplémentaires estimés à 26 173 CHF pour deux semaines.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Article 1, Règlement intérieur du Conseil*](https://www.itu.int/council/pd/rop-f.pdf)*; Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022),* [*Résolution 111 (Rév. Busan, 2014)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-111-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Décision 626*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0098/fr) *(C22) du Conseil; Documents* [*C22/2*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0002/fr)*;* [*C23/37*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0037/fr)*, et* [*C23/7*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0007/fr) *du Conseil;* |

Introduction

1 À sa session de 2022, le Conseil de l'UIT a adopté sa [Décision 626](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0098/fr) relative aux dates et durées des sessions de 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil, ainsi que des séries de réunions des Groupes de travail et des Groupes d'experts du Conseil pour les sessions de 2023, 2024 et 2025.

2 Les dates des sessions du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil approuvées dans la Décision 626 tenaient compte des grandes fêtes religieuses et de la disponibilité du Centre international de conférences de Genève (CICG) pendant la démolition et la phase de construction initiale du projet de locaux du siège.

3 Néanmoins, compte tenu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet de locaux du siège de l'Union, comme indiqué dans le Document [23/7](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0007/fr) du Conseil, mais sans préjudice des décisions et orientations que pourrait prendre le Conseil à cet égard, il sera peut‑être possible d'envisager de tenir les sessions de 2024 et 2025 du Conseil en juin à l'UIT.

4 Lors de la Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022), les États Membres ont en outre souligné la nécessité de réduire le nombre et la durée des réunions traditionnelles. La [Décision 11](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/DEC-011-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la création et à la gestion des groupes de travail du Conseil fait référence à l'Annexe 2 de la [Décision 5](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/DEC-005-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la PP relative aux possibilités de réduction des charges, qui prévoit notamment la réduction au strict minimum nécessaire du nombre de GTC et la réduction, dans la mesure du possible, du nombre et de la durée des réunions traditionnelles des GTC et, conformément au paragraphe 14, l'optimisation du nombre et de la durée des réunions.

5 Étant donné que le Secrétariat a pris des mesures pour améliorer le processus de prise de décision au Conseil, notamment en organisant une série de séances d'information virtuelles thématiques avec les États Membres du Conseil, afin d'examiner des questions importantes avant la session, il pourrait être envisagé de réduire la durée des sessions annuelles du Conseil.

6 Compte tenu des périodes correspondant à des fêtes religieuses, du Salon de l'automobile de Genève, qui se tiendra du 26 février au 3 mars 2024, et de la possible disponibilité du siège de l'UIT, il est proposé d'avancer les dates de la première série de réunions des Groupes de travail du Conseil pour les tenir du 22 janvier au 2 février 2024.

Proposition

7 Compte tenu de ce qui précède, il est proposé:

a) d'organiser la première série de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts de 2024 du 22 janvier au 2 février 2024 de manière physique à Genève;

b) de réduire progressivement la durée de chaque session ordinaire du Conseil d'un jour chaque année, de façon à la ramener de neuf à six jours ouvrables et, par conséquent:

• d'organiser la session ordinaire de 2024 du Conseil du mardi 4 juin au jeudi 13 juin 2024;

• d'organiser la session ordinaire de 2025 du Conseil du mardi 10 au mercredi 18 juin 2025;

• d'organiser la session ordinaire de 2026 du Conseil **du mardi 28 avril au mardi 5 mai 2026;**

c) de tenir chaque année l'une des deux séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts dans un format entièrement virtuel;

8 Le Conseil est invité à **adopter** le projet de nouvelle Décision reproduit dans l'Annexe, fixant les dates et le format (avec participation à distance ou entièrement virtuel) des sessions du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts.

*Annexe:* **1**

ANNEXE

PROJET DE DÉCISION […]

Dates et durée des sessions de 2024, 2025 et 2026 du Conseil
et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil
et des Groupes d'experts de 2024, 2025 et 2026

Le Conseil de l'UIT,

ayant à l'esprit

*a)* la Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle le Conseil est chargé "de planifier, à chaque session ordinaire, ses trois prochaines sessions ordinaires en juin-juillet, et de revoir cette planification d'une année à l'autre";

*b)* la Résolution 111 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle "l'Union et ses États Membres devraient tout faire, dans la mesure du possible, pour éviter que la période prévue pour une session du Conseil coïncide avec la période de célébration d'une fête religieuse considérée comme importante par un État Membre du Conseil";

*c)* la Décision 619 relative aux locaux du siège adoptée à la session additionnelle de 2019 du Conseil,

rappelant

la Décision 626 (C22) du Conseil, aux termes de laquelle les dates et la durée des sessions de 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil, ainsi que de la série de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts pour 2023, 2024 et 2025 ont été confirmées,

considérant

la nécessité de planifier, dans toute la mesure possible, les sessions ordinaires du Conseil autour des mêmes dates chaque année, afin de faciliter l'organisation des autres manifestations de l'UIT,

considérant en outre

la nécessité d'organiser suffisamment tôt la session ordinaire du Conseil, l'année où se tient une Conférence de plénipotentiaires (PP), afin que les rapports du Conseil destinés à être examinés plus avant lors de la PP puissent être publiés suffisamment à l'avance,

soulignant

que la planification des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC) et des Groupes d'experts (EG) au cours des trois prochaines années permettrait non seulement d'améliorer la planification générale des manifestations de l'UIT, mais aussi de réduire le risque de chevauchement,

reconnaissant

les contraintes liées à la disponibilité des salles de réunion pendant la démolition et la phase de construction initiale des locaux du siège,

ayant à l'esprit

la Décision 11 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la création et à la gestion des groupes de travail du Conseil, qui se réfère à l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence sur les possibilités de réduction des charges,

décide

1 que la session de 2024 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de huit jours ouvrables, et que cette session et les séries de réunions des GTC et des EG associées auront lieu aux dates suivantes:

– première série de réunions: du lundi 22 janvier au vendredi 2 février (avec participation à distance);

– **session de 2024 du** **Conseil: du mardi 4 juin au jeudi 13 juin 2024** (avec participation à distance);

– seconde série de réunions: du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2024 (entièrement virtuelle);

2 que la session de 2025 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de sept jours ouvrables, et que cette session et les séries de réunions des GTC et des EG associées auront lieu aux dates suivantes:

– première série de réunions: du lundi 10 février au vendredi 21 février 2025 (avec participation à distance);

– **session de 2025 du** **Conseil: du mardi 10 juin au mercredi 18 juin 2025** (avec participation à distance);

– seconde série de réunions: du lundi 8 septembre au vendredi 19 septembre 2025 (entièrement virtuelle);

3 que la session ordinaire de 2026 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de six jours ouvrables, et que cette session et a série de réunions des GTC et des EG associée auront lieu aux dates suivantes:

– série unique de réunions: du lundi 12 janvier et vendredi 23 janvier 2026 (avec participation à distance);

**– session de 2026 du Conseil:** **du mardi 28 avril au mardi 5 mai 2026** (avec participation à distance), la séance finale devant se tenir le samedi précédant le début de la Conférence de plénipotentiaires de 2026.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_